



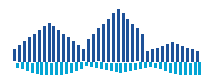
Interreg



UNIONE EUROPEA

MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



ADAPT



Analyses territoriales et thématiques - niveau local

PARTENAIRE: COMUNE DI LIVORNO



@ADAPTmaritime



www.interreg-maritime.eu/adapt



@ADAPT_maritime

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au cœur de la Méditerranée



1) Documents d'adresse politique

La direction politique de l'administration travaille au fin que la municipalité de Livourne devienne le centre et la synthèse des meilleures pratiques européennes «Capitale verte européenne», par le biais de projets aptes à intercepter les réseaux, les programmes et les financements européens.

L'action principale est la mise en œuvre des politiques d'atténuation des impacts environnementaux. En ce qui concerne la pollution de l'environnement, l'administration envisage:

- la réduction des émissions de CO2 en fonction des prévisions du Plan d'Action pour l'Energie Durable – PAED;
- la définition d'une cartographie des sources de pollution atmosphérique ponctuelles et détaillées;
- l'adoption de mesures d'atténuation et de diminution des émissions polluantes à travers un procès de réduction des niveaux d'émission en raison de l'urgence sanitaire prouvée par l'Istituto Toscano Tumori;
- la favorisation de la délocalisation des usines polluantes dans les zones à l'abri d'un potentiel dommage sanitaire à la population et la prévision de la dite délocalisation dans le nouveau plan structurel;
- la mise en œuvre d'une méthode de surveillance des eaux souterraines et de surface conforme aux objectifs de la directive-cadre européenne;
- la création d'un comité technique et scientifique intégrant les institutions et les organisations responsables du contrôle de l'environnement;
- l'adoption d'un système de «repassage à froid» par l'Autorité Portuaire c'est – à –dire d'un système d'alimentation électrique pour les navires à quai permettant d'éteindre les moteurs auxiliaires des navires amarrés.

En ce qui concerne l'efficacité énergétique, l'administration envisage:

- la définition d'un plan d'économie d'énergie apte à sensibiliser toutes les parties concernées;
- la définition d'un plan municipal pour le développement de la production d'une énergie renouvelable, optimisant l'utilisation des ressources, conformément aux directives européennes en matière d'utilisation d'énergies renouvelables compte tenu de leur impact sur la biodiversité.

En ce qui concerne le secteur des transports, l'administration envisage:

- l'actualisation d'une mobilité durable visant à réduire (minimiser) l'impact environnemental des transports par le biais d'une participation collective;
- la surveillance des niveaux de pollution atmosphérique (produits par) dûs à la circulation à l'aide de stations fixes et mobiles placées à des endroits stratégiques de la ville;
- la favorisation et le développement des transports publics locaux;
- l'amélioration des pistes cyclables;
- le développement des moyens « durables » de transport, économes en énergie et respectueux de l'environnement;
- la mise en œuvre d'un «Plan de Mobilité Durable», appellation visant à identifier la révision du plan de circulation de la ville, à travers une procédure participative capable d'intégrer la politique environnementale de la ville.

En ce qui concerne la planification urbaine, il faut remarquer que la durabilité de l'implantation urbaine et le maintien de l'intégrité de l'environnement naturel sont deux conditions strictement liées. L'approche urbanistique durable a pour but l'autosuffisance énergétique des systèmes de construction. À cet égard la théorie de l'architecture bioclimatique, l'exploitation maximale des sources d'énergie renouvelables, l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement sont des principes fondamentaux. La révision des instruments d'urbanisation a pour but la «consommation zéro terre». À cet égard la possibilité de récupérer de vieux bâtiments, la requalification des zones fragilisées à travers des restructurations, dans le respect des caractéristiques de la perméabilité des sols tout en tenant compte des phénomènes d'instabilité hydrogéologique.

2) Plans et programmes

La municipalité de Livourne s'est rejointe à la Convention des Maires pour relever le défi de la réduction des émissions de CO₂, améliorer la qualité de la vie et lancer les processus de développement économique local dans une perspective écologique. Cet engagement a pris la forme de la définition du Plan d'Action pour l'Energie Durable (PAED), qui a permis d'identifier des actions à court et à moyen-long terme pour réduire les émissions de CO₂.

L'activité de surveillance a montré une diminution des émissions de CO₂, entre 2004 et 2014 de 267.408 tonnes, soit une réduction de 29,5%. Ce résultat satisfait l'objectif de réduction des émissions de 26%, prévu pour 2020 dans la première élaboration des inventaires d'émissions et du PAED lui-même, grâce aux nombreuses interventions réalisées pour améliorer l'efficacité énergétique et une plus grande utilisation des sources à faibles émissions.

L'administration a également fait démarrer un procédé (processus) d'harmonisation entre la PAED et l'élaboration d'un plan d'urbanisme pour la mobilité durable (PUMS), intégrant les actions de durabilité de l'environnement dans les instruments de planification mobilité pour un avenir à l'enseigne d'un projet durable et inclusif de la ville.

Les lignes d'action prévues par le PAED sont:

- l'efficacité énergétique dans le secteur civil (urbanisme, bâtiments publics et privés, l'éclairage public), le transport durable, le tourisme durable et les activités productives;
- la production d'énergie à partir de ressources renouvelables;
- l'utilisation rationnelle des ressources (déchets et collecte sélective, ressources en eau);
- l'éducation et l'information environnementales aux citoyens.

Le remplacement des chaudières et la méthanisation des systèmes de chauffage dans les bâtiments municipaux, l'installation de vannes thermostatiques sur les installations de chauffage urbain, l'efficacité du système d'éclairage municipal, l'installation de systèmes photovoltaïques et solaires thermiques sur les bâtiments municipaux, de l'énergie à partir de sources renouvelables dans les logements publics, le remplacement des fenêtres dans les bâtiments municipaux, l'amélioration des écoles (toitures et façades isolées), le développement des pistes cyclables et l'électrification des quais du port de Livourne sont les actions entreprises pour ce but.

D'un point de vue urbain, la mairie de Livourne a élaboré et mis en œuvre le «Plan pour le réaménagement des jardins urbains». L'esprit gouvernemental de cette intervention sur le territoire vise à rendre le sol plus perméable, à récanaliser les voies naturelles des rivières vers leurs embouchures, à accentuer la sinuosité des rivières afin de ralentir l'écoulement de l'eau. Une correcte gestion des eaux pluviales a complété l'intervention décrite, afin de ne pas endommager les terrains en aval à travers la construction de canaux latéraux et de canalisations pour traverser et remodeler les pentes. Des puits de consortium ont également été construits pour éviter d'alourdir la structure hydrogéologique des zones.

3) La municipalité a-t-elle adhéré à la Convention des Maires ou Mayors Adapt?

La municipalité de Livourne a rejoint la Convention des Maires le 08/02/2013 et a approuvé le PAED le 07/11/2014. Le suivi et la mise à jour du PAED ont été délibérés le 31/07/2017.

4) Projets nationaux et internationaux

La municipalité de Livourne a rejoint le projet SIMPLA pour l'harmonisation de la planification énergétique et de la mobilité, en créant des plans intégrés pour l'énergie durable et la mobilité.

5) Initiatives et travaux d'adaptation déjà mis en œuvre.

Dans la ville de Livourne, deux systèmes de drainage ont été mis en place par un type d'intervention qui constate d'un pavage autobloquant constitué d'éléments préfabriqués en nid d'abeilles des herbes solides sur la chaussée et dans les parkings;

des pavés de tuile de béton sur les trottoirs;

Ce type d'intervention a pour but la prise en charge des problèmes de racines des pins existants et le maintien de la perméabilité du pavé afin de réduire au maximum le ruissellement de surface de l'eau de pluie.